

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2008

1/ Convention de facturation des repas pris par le personnel communal, et de refacturation des repas pris par les enfants du centre de loisirs « Graines de Malice » du Plateau d'Assy au restaurant « Graines de Délice » géré par l'Amicale Laïque des écoles de Bay et du Plateau d'Assy

Approbation de la convention de facturation des repas pris par le personnel communal, et de refacturation des repas pris par les enfants du centre de loisirs « Graines de Malice » du Plateau d'Assy au restaurant « Graines de Délice », géré par l'Amicale Laïque des écoles de Bay et du Plateau d'Assy.

2/ Demande d'augmentation de la tarification du repas du restaurant scolaire du Plateau d'Assy (Amicale Laïque de Bay et du Plateau d'Assy)

Le conseil municipal valide les tarifs de prestations de repas servis au restaurant scolaire des écoles de Bay et du Plateau d'assy, de 2,75 € à 2,90 €, à compter du 2 septembre 2008.

3/ Convention d'aide financière dans le cadre d'un emploi jeune - Ski Club de Varan

Le conseil municipal approuve le versement de la subvention « emploi jeune » à l'association « Ski Club de Varan », d'un montant de 3.811,23 €.

4/ Habilitation du Maire à déposer un permis de construire : projet de transformation des locaux de la Poste du chef-lieu

Il est prévu de transformer les anciens locaux de la poste du chef-lieu pour les besoins des services municipaux. Les travaux occasionnent un changement de destination de la partie des locaux à usage d'habitation, y compris le garage qui en est une annexe. Ils sont ainsi soumis à permis de construire.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire pour la transformation des anciens locaux de la poste du chef-lieu.

5/ Classement d'une voie dans le domaine public

Le conseil municipal approuve le principe de classement dans le domaine public de la partie du chemin du Crébet, située entre le chemin de Bay au Coudray et la limite de la zone constructible.

Le classement d'une partie du « chemin des Remondins » dans le domaine public sera examiné lors de la commission d'urbanisme du 1^{er} octobre 2008, et proposé lors de la prochaine séance du conseil municipal.

6/ Convention relative aux actions de prévention spécialisée

Depuis 2001 une convention lie la Commune et le Conseil Général concernant les actions de prévention spécialisée développées sur la Commune.

Cette action était mise en oeuvre par l'Etablissement Public Départemental Autonome *Le Village du Fier*.

Le Département, afin d'améliorer l'action menée par l'organisme habilité, a décidé par délibération du 19 novembre 2007, la création d'un nouvel EPDA « Service de Prévention Spécialisée », intervenant sur les secteurs de la Vallée de l'Arve et de Thonon-les-Bains.

Une nouvelle convention est donc proposée intégrant en son article 3 cette modification.

On peut rappeler que l'action de la *Prévention Spécialisée* a pour objectif :

- d'agir à l'encontre des différents processus de marginalisation des jeunes,
- de développer des actions destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle,
- de soutenir et d'aider des jeunes en difficulté ou en souffrance psychologique,
- de contribuer à la prévention de la délinquance,
- de participer au développement de la vie sociale dans les lieux où elle intervient.

Elle s'adresse à des enfants, préadolescents, adolescents et jeunes dont les conditions et mode de vie présentent des risques et peuvent conduire à une mauvaise intégration dommageable pour eux-mêmes et leur environnement.

Dans ce cadre, elle peut mener également une action auprès des familles de ces jeunes, en cohérence avec les autres intervenants de l'action sociale.

Le coût supporté par la Commune est de 20 % du coût moyen d'un poste éducatif évalué à 50.657,47 € au 1^{er} janvier 2008 indexé sur la base de l'indice 100 des traitements de la fonction publique. La Commune dispose de 2 postes.

7/ Commission communale des impôts directs

Le rôle de la commission communale des impôts directs, prévue par l'article 1650 du Code Général des Impôts, est de :

- ✓ Participer à l'évaluation des bases d'imposition du foncier bâti et du foncier non bâti avec le concours de l'administration fiscale,
- ✓ Examiner certains recours fiscaux et formuler un avis,
- ✓ Participer « au chantier » engagé depuis 1990, de révision générale des évaluations des immeubles bâtis et non bâtis,
- ✓ Faite en sorte qu'il y ait un élargissement de l'ensemble des bases d'imposition locales dans une perspective d'équité sociale.

La commission est composée de 9 membres **dont le Maire (ou son délégué** : M. Michel COLLIQUET, adjoint aux Finances) **en est le Président**, de 8 membres dit commissaires, désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur proposition d'une liste de 32 noms.

Le conseil municipal propose à Monsieur le Directeur des services fiscaux du Département de la Haute-Savoie la liste des candidats à la Commission Communale des Impôts Directs :

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
1 -	Manu VOISIN	1 -	Jean-Paul PASCAL
2 -	Robert PAGET	2 -	Jacques CANEPA
3 -	François BUTTOUDIN (bois)	3 -	Alain VEILLET (bois)
4 -	Gisèle BERGER	4 -	Jean-Yves BRIANCEAU
5 -	Lucien JACQUET	5 -	Annick LIARD
6 -	Christiane ANCIC	6 -	Michel DUBY
7 -	Alain ROGER	7 -	Noelle PETITJEAN
8 -	Jean-Luc CHESNEY (Sallanches)	8 -	Marie-Odile KOLLIBAY (Chamonix)

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
9 -	Denise BOCH	9 -	Mercedes CHARLET
10 -	Patricia ASTORI	10 -	Laurent LAOUST
11 -	José SADET	11 -	Gilles BERGUERAND
12 -	Catherine MUFFAT-JOLY	12 -	Eric BISSERON
13 -	Susane PEREIRA	13 -	Marthe BROCHAIN
14 -	Yves GUEBEY	14 -	Agnès PERMEZEL
15 -	Lamia HAMDI	15 -	Stéphane DUPERTHUY
16 -	Eric DEVILLAZ	16 -	Odette LACHENAL

8/ Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (désignation des membres extérieurs)

Le conseil municipal approuve la désignation des membres extérieurs à la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapés, nommés ci-dessous :

- M. BAGNAUD, membre de Mont-Blanc Insertion (MBI),
- M. Sylvain FARINAZZO, pompier professionnel et membre de l'association « Loisirs assis évasion »,
- Mme Pascale RAMBAUD, membre de l'Association française des traumatisés crâniens,
- M. ou Mme Pierre et Sandra LAPLACE, représentants de l'APEI (Association des parents et amis des personnes handicapées mentales),
- Mme Christèle DEKER, responsable du service Communication.

9/ Règlement intérieur du conseil municipal de Passy

Le conseil municipal adopte le règlement intérieur du conseil municipal de Passy.

COMMUNICATIONS

Lors de la réunion publique, en mairie des Plagnes, le jeudi 18 octobre à 18 h 30, il a été proposé d'engager la suppression de la section électorale des Plagnes. Devant une quarantaine de personnes, la procédure légale a été décrite :

- 1- Par délibération Monsieur le Maire et le conseil municipal solliciteront Monsieur le Préfet de Haute-Savoie afin de supprimer la section électorale.
- 2 - Une enquête publique « comodo – incomodo » sera diligentée par la Préfecture.
- 3- Après enquête publique, Monsieur le Maire et le conseil municipal confirmeront leur décision par délibération.
- 4 - Monsieur le Préfet confirmera la suppression de la section électorale des Plagnes, après un délai de 6 mois.

Décisions du Maire

- 63/08 Contrat de maintenance de l'ascenseur multi-accueil**
Contrat d'entretien minimal de l'ascenseur du multi accueil passé avec la société Thyssenkrupp Ascenseurs pour un prix annuel hors taxes de 1 995,00 €. Contrat d'une durée initiale d'un an, renouvelable par reconduction expresse de trois mois
- 65/08 Assurance - expositions culturelles été 2008**
Contrat conclu avec Axa Assurances - cabinet Vignand - couvrant la couverture des risques liés à l'exposition d'œuvres d'art dans le cadre des expositions culturelles de l'été 2008 au Centre Culturel Municipal.
Contrat conclu pour la période du 28 juillet au 22 septembre 2008.
- 66/08 Augmentation de puissance du tarif vert des équipements sportifs & culturels de Passy**
Une consultation avec publicité a été lancée le 5 août 2008 dans le Dauphiné Libéré, dans le cadre d'une procédure adaptée.
L'offre de l'entreprise GRAMARI 74190 Passy a été retenue pour l'exécution du marché d'augmentation de puissance du tarif vert des équipements sportifs et culturels.
Le montant du marché s'élève à 69 575,65 € H.T. avec l'option : plus value pour un transformateur de 630 kva.
- 67/08 Convention pour la vérification biennale d'un chapiteau**
La société BVCTS (Bureau de Vérification Chapiteaux Tentes Structures) assure pour le compte de la Commune de Passy la vérification biennale du chapiteau n° 74-98-02 (Comité des Fêtes).
Durée de la convention : 4 ans, avec reconduction expresse
Prestation : 335,50 € H.T.
- 68/08 Désignation d'un avocat pour défendre la Commune en cour de cassation / affaire : école de Passy - conjoints Grosset**
Maître Olivier Coutard, de la SCP Coutard-Mayer 75008 PARIS, avocat à la Cour de Cassation, est désigné pour défendre la commune devant la cour de cassation.
- 69/08 Mise à disposition de la salle Jean Pernet à l'association « Gym volontaire »**
Mise à disposition de la salle Jean Pernet à l'association « Gym volontaire » représentée par sa

présidente Mme Noëlle PETIT JEAN, pour des séances de gymnastique le jeudi de 18h45 à 21h15.

Mise à disposition à titre gracieux.

Période du 11 septembre 2008 au 25 juin 2009.

70/08 Mise à disposition de la salle Jean Pernot à l'association « Cotton Country Band »

Mise à disposition de la salle Jean Pernot à l'association « Cotton Country Band » représentée par sa présidente Mademoiselle Deligny, pour des séances de danse, les 2^{ème} et 4^{ème} mercredi de 19h30 à 22h30.

71/08 Achat de mobilier pour la structure petite enfance multi accueil « les Oursons » : lot 1 mobilier administratif

Un appel public à la concurrence est paru le 15 mai 2008 dans le journal BOAMP dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « placesdesmarchespublics.fr » pour le marché de fourniture « achat de mobilier pour la structure petite enfance multi accueil « les Oursons » : lot 1 mobilier administratif.

La société Technic Bureau 74700 Sallanches a été retenue pour le lot 1 « mobilier administratif », pour un montant de 3.654,00 € H.T.

72/08 Contrat de maintenance de l'ascenseur de la Mairie de Passy

Un contrat de maintenance de l'ascenseur de la Mairie de Passy (appareil AT000248) est passé avec la société Thyssenkrupp Ascenseurs pour un prix annuel hors taxes de 1 452,00 €. Contrat d'une durée initiale d'un an, renouvelable par reconduction expresse de trois mois.